



DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

COMMUNE DU GUA

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 24 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre février à dix-sept heures trente minutes, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle Jean Mercier sous la présidence de M. BROUHARD, Maire.

Convocation : 04/02/26

Affichage : 04/02/26

Nombre de membres

- En exercice : 19

- Procurations : 4

- Votants : 16

Etaient présents : P. BROUHARD ; S. DELAGE ; M. REY ; M. GOMEZ ; N. DUBUC ; M-P. BIGOT ; B. PREVOST ; G. JOUANNET ; J. CHAGNOLEAU ; A. LATREUILLE ; E. BERUSSEAU ; N. DEDIEU.

Excusés : E. STRADY a donné pouvoir à A. LATREUILLE. G. BONDOUX a donné pouvoir à S. DELAGE. A. SICARD a donné pouvoir à J. CHAGNOLEAU. F. STRADY a donné pouvoir à P. BROUHARD.

Absents : D. DEBRIE ; C. CHAPRON ; L. VICI.

Secrétaire de séance : M. REY

2026_02_11 Bilan de la concertation publique de révision du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire rappelle que les modalités de concertation publique pour la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) ont été définies, conformément à l'article L.103-2 du code de l'urbanisme, dans la délibération de prescription de la révision du 22 mars 2016, à savoir :

- mise à disposition d'un registre de recueil des observations en mairie,
- insertion d'un article sur le lancement de la révision dans un bulletin municipal
- insertion d'une information sur le site internet de la mairie
- tenue d'au moins une réunion publique d'information
- déroulement de la concertation sur toute la durée des études
- mise en place si nécessaire de toute autre forme de concertation



MODALITES DE CONCERTATION PUBLIQUE MISES EN ŒUVRE

Un registre a été mis en place à la mairie, à l'engagement des études.

Le public a été informé du lancement de la révision, par mention dans le bulletin municipal d'avril 2016, rappelé dans le bulletin de janvier 2017, par avis dans la presse (Sud-Ouest du 30 juillet 2016), par information sur le site Internet (<https://www.le-gua.com/urbanisme-et-environnement/procedure-de-revision-du-plu/>).

Une exposition de panneaux a été réalisé dans les locaux de la mairie, tout d'abord informant le public sur le rôle du PLU, le lancement de sa révision, le déroulement de la démarche ; puis complété par des panneaux de présentation synthétique du Diagnostic (cf. reproduction des panneaux ci-joint).

Deux réunions publiques ont été organisées au foyer municipal avec information préalable auprès de la population : une réunion le 28 novembre 2019 portant sur la démarche de révision et les orientations de projet, une réunion le 23 septembre 2021 portant sur le projet de PLU révisé.

La participation à ces réunions publiques a été satisfaisante pour la 1ère de novembre 2019 (au moins une 60aine de personnes), plus restreinte lors de la 2nde réunion de septembre 2021 (25 personnes environ) possiblement du fait du contexte sanitaire.

Les sujets d'observations ou questions posées à l'occasion de ces réunions publiques ont notamment portés sur les contraintes issues de l'application de la Loi Littoral, notamment portées sur le secteur de la rue des Fiefs objet de plusieurs demandes, les autres facteurs de contraintes ou bocages (risques d'inondation avec les cartes issues du projet de PPRL, implication des objectifs de modération des consommations d'espaces), les opérations en cours de la ZAC Champlain et d'Omégua.

Les moyens de concertation mise en œuvre ont couvert l'ensemble de la période des études, en veillant à leur mise à disposition au public après validation communale (commission communale ou conseil municipal en ce qui concerne le PADD : "Diagnostic et rapport de présentation provisoire" en mai 2019, "PADD débattu" en décembre 2019, "Dossier de projet" en septembre 2021).

Il est à noter que les périodes de confinement ou de restrictions du fait de la crise sanitaire de 2020, ont eu pour conséquence par force majeure une suspension des études et des impossibilités ou difficultés de consultation des éléments de concertation en mairie.

Suite au premier arrêt du projet de PLU révisé le 12 avril 2022 et à la décision de revoir son contenu, du fait de l'avis défavorable de l'Etat, les études ont été suspendues pour permettre notamment la finalisation de la révision du SCOT.

La reprise des études et la modification des pièces du projet de révision s'est accompagné d'une relance de la concertation publique avec :

- le recueil et traitement de nouvelles demandes individuelles versées dans le registre en mairie (9 nouvelles demandes recueillies),
- l'organisation d'une nouvelle réunion publique le 3 novembre 2025 (une 50aine de participants), destinée à faire part des raisons de l'évolution du projet de révision du PLU et à échanger sur les nouveaux contenus réglementaires ou d'OAP envisagés
- la mise à disposition (novembre 2025 à janvier 2026) d'un dossier de concertation contenant les différentes pièces actualisées du projet.



Ainsi, il peut être considéré que les modalités de concertation publique prévues dans le cadre de la prescription de la révision du PLU ont été effectivement mise en œuvre. Elles ont permis une bonne information du public, même si contrainte par les périodes de restrictions sanitaires (COVID 2020-2021) et de suspension des études (fin 2022 – fin 2024), et ont donné les moyens pour les habitants qui le souhaitaient de s'exprimer.

Cette expression s'est notamment concrétisée sous la forme de demandes particulières reçues par courrier.

PRISE EN COMPTE DES OBSERVATIONS RECUES ET CONSIGNÉES DANS LE REGISTRE DE CONCERTATION

Le registre a été mis en place à l'engagement des études. Il a été clôturé une première fois en mars 2022 suite à l'arrêt des études pour le 1er projet d'arrêt, puis ré-ouvert et maintenu jusqu'à janvier 2026 dans la perspective de constitution du présent bilan et du second arrêt du projet de révision du PLU en Conseil Municipal.

38 demandes et observations ont été reçues et consignées au registre de concertation, dont 2 réitérées sur le registre à deux instances (donc au final 36 demandes différentes).

Ces observations ont concerné pour l'essentiel (35 sur 38) des requêtes visant la constructibilité nouvelle ou maintenue de terrains, principalement pour une vocation d'habitat.

Pour chacune des requêtes, il a été fait un examen précis de la situation des terrains concernés à la lumière des éléments du diagnostic territorial et du projet communal, notamment au regard :

- de l'enjeu de réduction des consommations d'espaces, qui a été renforcé suite à la promulgation de la Loi Climat et résilience, et cadrée par le nouveau SCOT du Pôle Marennes-Oléron approuvé en juillet 2024,
- des possibilités ou non d'extension des espaces urbanisés dans le cadre fixé par la Loi Littoral, notamment en application de son principe de continuité de l'urbanisation avec l'agglomération et les villages, et de la nécessité de préserver les enveloppes des villages traditionnels de la commune (Souhe, Saint Martin, Dercie, Monsanson)
- de protection des espaces et paysages naturels, et de préservation des activités agricoles,
- de prise en compte des facteurs de risques, notamment d'inondation par submersion (PPR approuvé le 2 novembre 2022), et des questions de possibilité de raccordement aux voies et réseaux publics dans certaines situations de terrains.

Le détail des requêtes et des modalités de leur prise en compte est présenté dans le tableau page suivante.

Au final, il a été décidé :

- de donner une suite favorable en tout ou partie à 11 requêtes s'inscrivant dans les choix d'aménagement et de développement prévalant au projet de PLU. La prise en compte s'opère dans le cadre de classements des terrains ou parties de terrains concernés en zones UB, UV, UV1 et A dans le dossier arrêté ;



- de ne pas donner une suite favorable pour 26 demandes, en raison selon les cas ou de manière cumulative :

- d'une incompatibilité avec la Loi Littoral,
- d'un positionnement dans un espace naturel, agricole devant être protégé en vertu des objectifs de protections de ces espaces et de limitation des consommations prévisionnelles d'espaces par l'urbanisation,
- d'un positionnement incompatible avec l'objectif de préservation des paysages de villages traditionnels,
- d'une incompatibilité avec les orientations du projet communal en termes d'accueil d'activités,
- d'une incompatibilité avec les zones connues de risques d'inondation,
- d'une incompatibilité avec l'objectif de bonne desserte voies/réseaux.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le bilan de la concertation,

DIT que la présente délibération sera annexée au dossier de PLU arrêté.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

Patrice BROUHARD

LE GUA - Révision du PLU - Recueil et modalités de prise en compte des demandes et observations du public reçues dans le cadre de la Concertation Publique

Janvier 2026

AR Prefecture

N°	DATE DE LA DEMANDE (OU DE RECEPTION)	MODALITE DE RECEPTION	NOM - PRENOM ou NOM SOCIETE	RUE / LIEU-DIT DES TERRAINS CONCERNES	SECTION CADASTRALE	NUMERO PARCELLE	ZONAGE ET PRESCRIPTIONS DANS LE PLU EN VIGUEUR	OBJET DE LA DEMANDE	DECISION DE CLASSEMENT DANS LE PROJET DE PLU REVISE	MOTIFS DE LA DECISION
1	10/07/2012	Courrier	GUILLON Paulette/Fernande COULON Marie Joëlle	Dercie	I	225	Zone N	Classement en zone constructible	Zone UV	Continuité avec le village de Dercie et absence de contrainte particulière.
2	28/04/2016	Courrier	Entreprise LEDANNOIS/INCOBOIS	Fief de Pelard	ZC	798 et 55	Zone Nh	Préciser activités possibles en zone Nh, pour débloquer situation vis-à-vis d'une autorisation ICPE en attente	Zone N (798) et Ap (55)	Volonté communale d'éviter le développement d'une activité ICPE sur ce site, placé hors des zones dédiées à l'accueil économique
3	10/05/2014	Courrier	JOUANNAULT Jean-Louis	Saint Martin, Le Moulin	ZC	31 et 44	Zone A	Classement en zone constructible	Zone Ap	Constructibilité incompatible avec la Loi Littoral (pas de continuité avec les espaces urbanisés d'agglomération ou de village)
4	13/10/2014	Courrier	HENRY Maic	rue de la Chin	C	1404	Zone N	Classement en zone constructible (lot "jardin" associé à la parcelle 1396)	Zone UB	Parcelle de jardin associée à une parcelle bâtie classée en zone UB
5	27/04/2018	Courrier	GRANDILLON Cédric / SCI CMA2L	Croix de Chalons	C	1247	Zone N	Classement en zone constructible (parcelle associée à une parcelle d'activité)	Zone UB	Parcelle associée à une autre parcelle bâtie classée en zone UB
6	27/10/2015	Courrier	M ou Mme BOSSIS, BROUHARD, COMPTE, GAUTHIER, LARDY	Rue des Fiefs / Fief des Justices	D ZK	102 à 106 27	Zone N	Classement en zone constructible	Zone N	Maintien de la coupure d'urbanisation en zone UB entre les habitations le long de la rue des Fiefs et la zone d'activité
7	25/11/2015	Courrier	MAILLET Jacques	Croix de Chalons (à coté Lotissement "Del Sol")	C	1300	Zone N	Classement en zone constructible et proposition d'échange pour accès	Zone N	Terrain agricole et de forte visibilité depuis l'axe de l'avenue d'entrée de "ville". Absence d'accès direct
8	12/01/2016	Courrier	BARBES-MONTEVERDI Annette	Saint Martin, Le Moulin	ZC	36	Zone A	Classement en zone constructible	Zone N	Constructibilité incompatible avec la Loi Littoral (pas de continuité avec les espaces urbanisés d'agglomération ou de village)
9	14/01/2016	Courrier	BROUHARD Catherine	Souhe	G	712, 713, 1447, 1535	Zone Nr	Classement en zone constructible	Zone N	Envisagé en partie en zone AUv dans le projet de révision arrêté en 2022. Réintégré en zone N en prise en compte des avis des personnes publiques dans l'objectif de réduction des consommations d'espaces et de préservation des limites urbanisées du village traditionnel de Souhe, en bordure de prairies et marais
10	non précisée	Courrier	GALLIESO Jacques	La Madeleine	A	2003	Zone N (principalement) et zone Nh	Classement en zone constructible	Zone N	Constructibilité incompatible avec la Loi Littoral (pas de continuité avec les espaces urbanisés d'agglomération ou de village)
10bis	04/02/2016	Courrier	GALLIESO FERRAUD Stephanie	La Madeleine	ZB	31, 72	Zone N	Classement en zone constructible (hangar pour véhicules et matériels)	Zone N	Constructibilité incompatible avec la Loi Littoral (pas de continuité avec les espaces urbanisés d'agglomération ou de village)
11	09/11/2016	Courrier	SCI PLANETE BLEUE	rue Samuel Champlain	D	1581	Zone Ub. Recul de 50 m depuis la RD933	Fixer ("rétablir") le recul de constructions à 30 m depuis l'axe de la RD733	Zone UB/Un avec recul 50 m depuis axe de la route	Volonté de maintien du recul de 50 mètres depuis l'axe de la RD733, pour préserver les abords de cet axe majeur de nouvelles occupations bâties
12	03/02/2019	Courrier	BEUFFEUIL Christian	Fief de Chalons	ZK	32	Zone N	Classement en zone constructible	Zone Ap	Terrain pour l'essentiel inondable (zone rouge et bleu) sauf la pointe nord. Extension de la zone d'habitat non souhaitable sur ce secteur proche des ZAE, de la RD733 et éloigné du bourg
13	02/08/2018	Courrier	PELLETANT Christophe	rue de l'Ordiller, Souhe	G	1890	Zone A	Classement en zone constructible	Zone N	Terrain inondable (zone rouge et bleu). Limite paysagère et urbaine franche du village à préserver. Implantation de bâtiment agricole à éviter à proximité d'habitations

LE GUA - Révision du PLU - Recueil et modalités de prise en compte des demandes et observations du public reçues dans le cadre de la Concertation Publique

Janvier 2026

N°	DATE DE LA DEMANDE (OU DE RECEPTION)	MODALITE DE RECEPTION	NOM - PRENOM ou NOM SOCIETE	RUE / LIEU-DIT DES TERRAINS CONCERNES	SECTION CADASTRALE	NUMERO PARCELLE	ZONAGE ET PRESCRIPTIONS DANS LE PLU EN VIGUEUR	OBJET DE LA DEMANDE	DECISION DE CLASSEMENT DANS LE PROJET DE PLU REVISE	MOTIFS DE LA DECISION
14	01/08/2018	Courrier	CHAILLAUD Maurice	Fief de Chalons, route de Royan	D	791 et 792	Zone N	Classement en zone constructible	Zone N	Coupure d'urbanisation et haies à préserver. Proximité immédiate de la RD733 (problématiques de bruit). Objectif de limitation des constructions le long de cette route, notamment d'habitat
15	31/05/2018	Courrier	DUC Cécile	Rue St Laurent	C	1071	Zone N	Classement en zone constructible	Zone N	Constructibilité incompatible avec la Loi Littoral (pas de continuité avec les espaces urbanisés d'agglomération ou de village)
16	27/03/2018	Courrier	OUVARD Daniel	rue de la Chin	C	1406	Zone N	Classement en zone constructible (lot "jardin" associé à la parcelle 1398)	Zone UB	Parcelle de jardin associée à une parcelle bâte classée en zone UB
17	17/09/2019	Courrier	PALYART LAMARQUE Gillies et Edith	Souhe	ZW	19	Zone A	Classement en zone constructible	Zone A	Secteur agricole à préserver et volonté d'élargir une extension linéaire du village
18	27/12/2019	Courrier	M. PERISSE	rue des Fiefs	D/ZK	448/38	Zones Ub/N	Demande terrain constructible	Zone UV1 (partie nord) Zone N (partie sud)	Le projet de PLU révisé opère un ajustement de la limite entre zone Urbaine et zone Naturelle sur ces parcelles, comme sur celles limitrophes.
19	10/02/2020	Courrier	M.MARRON	rue Samuel Champlain	C	1092	Zone Ub	Demande de renseignement sur la réalisation de l'emplacement réservé EI dans le PLU actuel.	Zone UB sans emplacement réservé	Suppression de l'emplacement réservé prévu dans le PLU initial
20	24/02/2020	Courrier	Madame GALLESIO-FERRAND Stéphanie	La Madelaine	ZB	31 et 72	Zone N	Demande terrain constructible	Zone N	Constructibilité incompatible avec la Loi Littoral (pas de continuité avec les espaces urbanisés d'agglomération ou de village)
21	20/08/2020	Courrier	PAIN Robert	13, rue des Fiefs 17600 LE GUA	D	1104	Zone Ub	Demande de construction d'une maison	Zone UV1	Terrain inscrit en dent creuse dans la continuité urbanisée existante le long de la rue des Fiefs
22	18/12/2020	Courrier	BREUILLET Magalie	Cadeuil	A	1808-1918-1943	Zones N/NH	Demande la modification pour un projet de commerce	Zone Ap	Bâti isolé pour lequel seul la possibilité d'extension peut être prévu
23	02/02/2021	Courrier	DUC Cécile	Fief de la Chicane	ZP	38	Zone N	Demande terrain constructible	Zone Ap	Constructibilité incompatible avec la Loi Littoral (pas de continuité avec les espaces urbanisés d'agglomération ou de village)
24	07/04/2021	Courrier	SICARD Alix et François	45, rue de la Croix de Chalons	D	900	Zones Ub/A	Demandes de changements de zonage (échange zone A et UB)	Zone UB / Ap	Demande qui n'est plus d'actualité : le projet concerné a été réalisé au sein de la zone U
25	28/05/2021	Courrier	MERIT Louis-Christophe	Grand-Bois Sud	ZH	95	Zone Ap	Changement de zonage de Ap à A	Zone A	Zone agricole située hors des secteurs de protections naturelles ou paysagères visés par le PLU
26	02/08/2021	Courrier	BROUHARD Catherine	Souhe	G	712, 713, 1447, 1535	Zone Nr	Classement en zone constructible, demande complémentaire à celle déposée le 14/01/2016 (n°9)	Zone N	idem demande n°9 : Envisagé en partie en zone AUv dans le projet de révision arrêté en 2022. Réintégré en zone N en prise en compte des avis des personnes publiques dans l'objectif de réduction des consommations d'espaces et de préservation des limites urbanisées du village traditionnel de Souhe, en bordure de prairies et marais
27	09/08/2021	Courrier	MAILLET Jacques	Croix de Chalons (à coté du Lotissement "Del Sol")	C	1300	Zone N	Classement en zone constructible d'une partie de la parcelle. Demande complémentaire à celle déposée le 25/11/2015 (n°7)	Zone N	idem demande n°7 : Terrain agricole et de forte visibilité depuis la RD733 en entrée de "ville". Absence d'accès direct

AR Prefecture



LE GUA - Révision du PLU - Recueil et modalités de prise en compte des demandes et observations du public reçues dans le cadre de la Concertation Publique

Janvier 2026

N°	DATE DE LA DEMANDE (OU DE RECEPTION)	MODALITE DE RECEPTION	NOM - PRENOM ou NOM SOCIETE	RUE / LIEU-DIT DES TERRAINS CONCERNES	SECTION CADASTRALE	NUMERO PARCELLE	ZONAGE ET PRESCRIPTIONS DANS LE PLU EN VIGUEUR	OBJET DE LA DEMANDE	DECISION DE CLASSEMENT DANS LE PROJET DE PLU REVISE	MOTIFS DE LA DECISION
28	01/09/2021	Courrier	FABIER Vincent	Monsanson	H	183, 184, 185, 186, 901, 211	Zone UB	Maintien des parcelles citées en zone constructible	Zone UV	Les terrains s'inscrivent dans l'enveloppe urbaine du village. Depuis la demande initiale, un lotissement d'habitat a été réalisé.
29	30/05/2023	Courrier	Pain Marie-Françoise	Rue du Moulin Saint-Martin	E	E 333, 334, 335	Zone A	Classement en zone constructible	Zone N	Maintien en zone non constructible dans l'objectif de réduction des consommations d'espaces agricoles, de préservation des limites urbanisées du village (Zones N, H, U, A, UB) et des espaces agricoles traditionnels de St Martin, en bordure de parcelles agricoles.
30	03/08/2023	Courrier	Madame Gaelle BALLE	5, rue de la Chin	C	1405	Zone N	Classement en zone constructible	Zone UB	Parcelle de jardin associée à une construction en zone UB.
31	25/09/2023	Courrier	Monsieur Patrick HERMINEAUD	27, rue des Fiefs	D	94 et 95	Zone N	Maintien en zone constructible contrairement au projet du prochain PLU	Zone UV1	Prise en compte de la DP délivrée en 2014 (parcellaire renumérotées) et de la construction réalisée (0,03, 0,05, 0,08, 0,10, 0,12, 0,15, 0,20, 0,25, 0,30, 0,35, 0,40, 0,45, 0,50, 0,55, 0,60, 0,65, 0,70, 0,75, 0,80, 0,85, 0,90, 0,95, 1,00, 1,05, 1,10, 1,15, 1,20, 1,25, 1,30, 1,35, 1,40, 1,45, 1,50, 1,55, 1,60, 1,65, 1,70, 1,75, 1,80, 1,85, 1,90, 1,95, 2,00, 2,05, 2,10, 2,15, 2,20, 2,25, 2,30, 2,35, 2,40, 2,45, 2,50, 2,55, 2,60, 2,65, 2,70, 2,75, 2,80, 2,85, 2,90, 2,95, 3,00, 3,05, 3,10, 3,15, 3,20, 3,25, 3,30, 3,35, 3,40, 3,45, 3,50, 3,55, 3,60, 3,65, 3,70, 3,75, 3,80, 3,85, 3,90, 3,95, 4,00, 4,05, 4,10, 4,15, 4,20, 4,25, 4,30, 4,35, 4,40, 4,45, 4,50, 4,55, 4,60, 4,65, 4,70, 4,75, 4,80, 4,85, 4,90, 4,95, 5,00, 5,05, 5,10, 5,15, 5,20, 5,25, 5,30, 5,35, 5,40, 5,45, 5,50, 5,55, 5,60, 5,65, 5,70, 5,75, 5,80, 5,85, 5,90, 5,95, 6,00, 6,05, 6,10, 6,15, 6,20, 6,25, 6,30, 6,35, 6,40, 6,45, 6,50, 6,55, 6,60, 6,65, 6,70, 6,75, 6,80, 6,85, 6,90, 6,95, 7,00, 7,05, 7,10, 7,15, 7,20, 7,25, 7,30, 7,35, 7,40, 7,45, 7,50, 7,55, 7,60, 7,65, 7,70, 7,75, 7,80, 7,85, 7,90, 7,95, 8,00, 8,05, 8,10, 8,15, 8,20, 8,25, 8,30, 8,35, 8,40, 8,45, 8,50, 8,55, 8,60, 8,65, 8,70, 8,75, 8,80, 8,85, 8,90, 8,95, 9,00, 9,05, 9,10, 9,15, 9,20, 9,25, 9,30, 9,35, 9,40, 9,45, 9,50, 9,55, 9,60, 9,65, 9,70, 9,75, 9,80, 9,85, 9,90, 9,95, 10,00, 10,05, 10,10, 10,15, 10,20, 10,25, 10,30, 10,35, 10,40, 10,45, 10,50, 10,55, 10,60, 10,65, 10,70, 10,75, 10,80, 10,85, 10,90, 10,95, 11,00, 11,05, 11,10, 11,15, 11,20, 11,25, 11,30, 11,35, 11,40, 11,45, 11,50, 11,55, 11,60, 11,65, 11,70, 11,75, 11,80, 11,85, 11,90, 11,95, 12,00, 12,05, 12,10, 12,15, 12,20, 12,25, 12,30, 12,35, 12,40, 12,45, 12,50, 12,55, 12,60, 12,65, 12,70, 12,75, 12,80, 12,85, 12,90, 12,95, 13,00, 13,05, 13,10, 13,15, 13,20, 13,25, 13,30, 13,35, 13,40, 13,45, 13,50, 13,55, 13,60, 13,65, 13,70, 13,75, 13,80, 13,85, 13,90, 13,95, 14,00, 14,05, 14,10, 14,15, 14,20, 14,25, 14,30, 14,35, 14,40, 14,45, 14,50, 14,55, 14,60, 14,65, 14,70, 14,75, 14,80, 14,85, 14,90, 14,95, 15,00, 15,05, 15,10, 15,15, 15,20, 15,25, 15,30, 15,35, 15,40, 15,45, 15,50, 15,55, 15,60, 15,65, 15,70, 15,75, 15,80, 15,85, 15,90, 15,95, 16,00, 16,05, 16,10, 16,15, 16,20, 16,25, 16,30, 16,35, 16,40, 16,45, 16,50, 16,55, 16,60, 16,65, 16,70, 16,75, 16,80, 16,85, 16,90, 16,95, 17,00, 17,05, 17,10, 17,15, 17,20, 17,25, 17,30, 17,35, 17,40, 17,45, 17,50, 17,55, 17,60, 17,65, 17,70, 17,75, 17,80, 17,85, 17,90, 17,95, 18,00, 18,05, 18,10, 18,15, 18,20, 18,25, 18,30, 18,35, 18,40, 18,45, 18,50, 18,55, 18,60, 18,65, 18,70, 18,75, 18,80, 18,85, 18,90, 18,95, 19,00, 19,05, 19,10, 19,15, 19,20, 19,25, 19,30, 19,35, 19,40, 19,45, 19,50, 19,55, 19,60, 19,65, 19,70, 19,75, 19,80, 19,85, 19,90, 19,95, 20,00, 20,05, 20,10, 20,15, 20,20, 20,25, 20,30, 20,35, 20,40, 20,45, 20,50, 20,55, 20,60, 20,65, 20,70, 20,75, 20,80, 20,85, 20,90, 20,95, 21,00, 21,05, 21,10, 21,15, 21,20, 21,25, 21,30, 21,35, 21,40, 21,45, 21,50, 21,55, 21,60, 21,65, 21,70, 21,75, 21,80, 21,85, 21,90, 21,95, 22,00, 22,05, 22,10, 22,15, 22,20, 22,25, 22,30, 22,35, 22,40, 22,45, 22,50, 22,55, 22,60, 22,65, 22,70, 22,75, 22,80, 22,85, 22,90, 22,95, 23,00, 23,05, 23,10, 23,15, 23,20, 23,25, 23,30, 23,35, 23,40, 23,45, 23,50, 23,55, 23,60, 23,65, 23,70, 23,75, 23,80, 23,85, 23,90, 23,95, 24,00, 24,05, 24,10, 24,15, 24,20, 24,25, 24,30, 24,35, 24,40, 24,45, 24,50, 24,55, 24,60, 24,65, 24,70, 24,75, 24,80, 24,85, 24,90, 24,95, 25,00, 25,05, 25,10, 25,15, 25,20, 25,25, 25,30, 25,35, 25,40, 25,45, 25,50, 25,55, 25,60, 25,65, 25,70, 25,75, 25,80, 25,85, 25,90, 25,95, 26,00, 26,05, 26,10, 26,15, 26,20, 26,25, 26,30, 26,35, 26,40, 26,45, 26,50, 26,55, 26,60, 26,65, 26,70, 26,75, 26,80, 26,85, 26,90, 26,95, 27,00, 27,05, 27,10, 27,15, 27,20, 27,25, 27,30, 27,35, 27,40, 27,45, 27,50, 27,55, 27,60, 27,65, 27,70, 27,75, 27,80, 27,85, 27,90, 27,95, 28,00, 28,05, 28,10, 28,15, 28,20, 28,25, 28,30, 28,35, 28,40, 28,45, 28,50, 28,55, 28,60, 28,65, 28,70, 28,75, 28,80, 28,85, 28,90, 28,95, 29,00, 29,05, 29,10, 29,15, 29,20, 29,25, 29,30, 29,35, 29,40, 29,45, 29,50, 29,55, 29,60, 29,65, 29,70, 29,75, 29,80, 29,85, 29,90, 29,95, 30,00, 30,05, 30,10, 30,15, 30,20, 30,25, 30,30, 30,35, 30,40, 30,45, 30,50, 30,55, 30,60, 30,65, 30,70, 30,75, 30,80, 30,85, 30,90, 30,95, 31,00, 31,05, 31,10, 31,15, 31,20, 31,25, 31,30, 31,35, 31,40, 31,45, 31,50, 31,55, 31,60, 31,65, 31,70, 31,75, 31,80, 31,85, 31,90, 31,95, 32,00, 32,05, 32,10, 32,15, 32,20, 32,25, 32,30, 32,35, 32,40, 32,45, 32,50, 32,55, 32,60, 32,65, 32,70, 32,75, 32,80, 32,85, 32,90, 32,95, 33,00, 33,05, 33,10, 33,15, 33,20, 33,25, 33,30, 33,35, 33,40, 33,45, 33,50, 33,55, 33,60, 33,65, 33,70, 33,75, 33,80, 33,85, 33,90, 33,95, 34,00, 34,05, 34,10, 34,15, 34,20, 34,25, 34,30, 34,35, 34,40, 34,45, 34,50, 34,55, 34,60, 34,65, 34,70, 34,75, 34,80, 34,85, 34,90, 34,95, 35,00, 35,05, 35,10, 35,15, 35,20, 35,25, 35,30, 35,35, 35,40, 35,45, 35,50, 35,55, 35,60, 35,65, 35,70, 35,75, 35,80, 35,85, 35,90, 35,95, 36,00, 36,05, 36,10, 36,15, 36,20, 36,25, 36,30, 36,35, 36,40, 36,45, 36,50, 36,55, 36,60, 36,65, 36,70, 36,75, 36,80, 36,85, 36,90, 36,95, 37,00, 37,05, 37,10, 37,15, 37,20, 37,25, 37,30, 37,35, 37,40, 37,45, 37,50, 37,55, 37,60, 37,65, 37,70, 37,75, 37,80, 37,85, 37,90, 37,95, 38,00, 38,05, 38,10, 38,15, 38,20, 38,25, 38,30, 38,35, 38,40, 38,45, 38,50, 38,55, 38,60, 38,65, 38,70, 38,75, 38,80, 38,85, 38,90, 38,95, 39,00, 39,05, 39,10, 39,15, 39,20, 39,25, 39,30, 39,35, 39,40, 39,45, 39,50, 39,55, 39,60, 39,65, 39,70, 39,75, 39,80, 39,85, 39,90, 39,95, 40,00, 40,05, 40,10, 40,15, 40,20, 40,25, 40,30, 40,35, 40,40, 40,45, 40,50, 40,55, 40,60, 40,65, 40,70, 40,75, 40,80, 40,85, 40,90, 40,95, 41,00, 41,05, 41,10, 41,15, 41,20, 41,25, 41,30, 41,35, 41,40, 41,45, 41,50, 41,55, 41,60, 41,65, 41,70, 41,75, 41,80, 41,85, 41,90, 41,95, 42,00, 42,05, 42,10, 42,15, 42,20, 42,25, 42,30, 42,35, 42,40, 42,45, 42,50, 42,55, 42,60, 42,65, 42,70, 42,75, 42,80, 42,85, 42,90, 42,95, 43,00, 43,05, 43,10, 43,15, 43,20, 43,25, 43,30, 43,35, 43,40, 43,45, 43,50, 43,55, 43,60, 43,65, 43,70, 43,75, 43,80, 43,85, 43,90, 43,95, 44,00, 44,05, 44,10, 44,15, 44,20, 44,25, 44,30, 44,35, 44,40, 44,45, 44,50, 44,55, 44,60, 44,65, 44,70, 44,75, 44,80, 44,85, 44,90, 44,95, 45,00, 45,05, 45,10, 45,15, 45,20, 45,25, 45,30, 45,35, 45,40, 45,45, 45,50, 45,55, 45,60, 45,65, 45,70, 45,75, 45,80, 45,85, 45,90, 45,95, 46,00, 46,05, 46,10, 46,15, 46,20, 46,25, 46,30, 46,35, 46,40, 46,45, 46,50, 46,55, 46,60, 46,65, 46,70, 46,75, 46,80, 46,85, 46,90, 46,95, 47,00, 47,05, 47,10, 47,15, 47,20, 47,25, 47,30, 47,35, 47,40, 47,45, 47,50, 47,55, 47,60, 47,65, 47,70, 47,75, 47,80, 47,85, 47,90, 47,95, 48,00, 48,05, 48,10, 48,15, 48,20, 48,25, 48,30, 48,35, 48,40, 48,45, 48,50, 48,55, 48,60, 48,65, 48,70, 48,75, 48,80, 48,85, 48,90, 48,95, 49,00, 49,05, 49,10, 49,15, 49,20, 49,25, 49,30, 49,35, 49,40, 49,45, 49,50, 49,55, 49,60, 49,65, 49,70, 49,75, 49,80, 49,85, 49,90, 49,95, 50,00, 50,05, 50,10, 50,15, 50,20, 50,25, 50,30, 50,35, 50,40, 50,45, 50,50, 50,55, 50,60, 50,65, 50,70, 50,75, 50,80, 50,85, 50,90, 50,95, 51,00, 51,05, 51,10, 51,15, 51,20, 51,25, 51,30, 51,35, 51,40, 51,45, 51,50, 51,55, 51,60, 51,65, 51,70, 51,75, 51,80, 51,85, 51,90, 51,95, 52,00, 52,05, 52,10, 52,15, 52,20, 52,25, 52,30, 52,35, 52,40, 52,45, 52,50, 52,55, 52,60, 52,65, 52,70, 52,75, 52,80, 52,85, 52,90, 52,95, 53,00, 53,05, 53,10, 53,15, 53,20, 53,25, 53,30, 53,35, 53,40, 53,45, 53,50, 53,55, 53,60, 53,65, 53,70, 53,75, 53,80, 53,85, 53,90, 53,95, 54,00, 54,05, 54,10, 54,15, 54,20, 54,25, 54,30, 54,35, 54,40, 54,45, 54,50, 54,55, 54,60, 54,65, 54,70, 54,75, 54,80, 54,85, 54,90, 54,95, 55,00, 55,05, 55,10, 55,15, 55,20, 55,25, 55,30, 55,35, 55,40, 55,45, 55,50, 55,55, 55,60, 55,65, 55,70, 55,75, 55,80, 55,85, 55,90, 55,95, 56,00, 56,05, 56,10, 56,15, 56,20, 56,25, 56,30, 56,35, 56,40, 56,45, 56,50, 56,55, 56,60, 56,65, 56,70, 56,75, 56,80, 56,85, 56,90, 56,95, 57,00, 57,05, 57,10, 57,15, 57,20, 57,25, 57,30, 57,35, 57,40, 57,45, 57,50, 57,55, 57,60, 57,65, 57,70, 57,75, 57,80, 57,85, 57,90, 57,95, 58,00, 58,05, 58,10, 58,15, 58,20, 58,25, 58,30, 58,35, 58,40, 58,45, 58,50, 58,55, 58,60, 58,65, 58,70, 58,75, 58,80, 58,85, 58,90, 58,95, 59,00, 59,05, 59,10, 59,15, 59,20, 59,25, 59,30, 59,35, 59,40, 59,45, 59,50, 59,55, 59,60, 59,65, 59,70, 59,75, 59,80, 59,85, 59,90, 59,95, 60,00, 60,05, 60,10, 60,15, 60,20, 60,25, 60,30, 60,35, 60,40, 60,45, 60,50, 60,55, 60,60, 60,65, 60,70, 60,75, 60,80, 60,85, 60,90, 60,95, 61,00, 61,05, 61,10, 61,15, 61,20, 61,25, 61,30, 61,35, 61,40, 61,45, 61,50, 61,55, 61,60, 61,65, 61,70, 61,75, 61,80, 61,85, 61,90, 61,95, 62,00, 62,05, 62,10, 62,15, 62,20, 62,25, 62,30, 62,35, 62,40, 62,45, 62,50, 62,55, 62,60, 62,65, 62,70, 62,75, 62,80, 62,85, 62,90, 62,95, 63,00, 63,05, 63,10, 63,15, 63,20, 63,25, 63,30, 63,35, 63,40, 63,45, 63,50, 63,55, 63,60, 63,65, 63,70, 63,75, 63,80, 63,85, 63,90, 63,95, 64,00, 64,05, 64,10, 64,15, 64,20, 64,25, 64,30, 64,35, 64,40, 64,45, 64,50, 64,55, 64,60, 64,65, 64,70, 64,75, 64,80, 64,85, 64,90, 64,95, 65,00, 65,05, 65,10, 65,15, 65,20, 65,25, 65,30, 65,35, 65,40, 65,45, 65,50, 65,55, 65,60, 65,65, 65,70, 65,75, 65,80, 65,85, 65,90, 65,95, 66,00, 66,05, 66,10, 66,15, 66,20, 66,25, 66,30, 66,35, 66,40, 66,45, 66,50, 66,55, 66,60, 66,65, 66,70, 66,75, 66,80, 66,85, 66,90, 66,95, 67,00, 67,05, 67,10, 67,15, 67,20, 67,25, 67,30, 67,35, 67,40, 67,45, 67,50, 67,55, 67,60, 67,65, 67,70, 67,75, 67,80, 67,85, 67,90, 67,95, 68,00, 68,05, 68,10, 68,15, 68,20, 68,25, 68,30, 68,35, 68,40, 68,45, 68,50, 68,55, 68,60, 68,65, 68,70, 68,75, 68,80, 68,85, 68,90, 68,95, 69,00, 69,05, 69,10, 69,15, 69,20, 69,25, 69,30, 69,35, 69,40, 69,45, 69,50, 69,55, 69,60, 69,65, 69,70, 69,75, 69,80, 69,85, 69,90, 69,95, 70,00, 70,05, 70,10, 70,15, 70,20, 70,25, 70,30, 70,35, 70,40, 70,45, 70,50, 70,55, 70,60, 70,65, 70,70, 70,75, 70,80, 70,85, 70,90, 70,95, 71,00, 71,05, 71,10, 71,15, 71,20, 71,25, 71,30, 71,35, 71,40, 71,45, 71,50, 71,55, 71,60, 71,65, 71,70, 71,75, 71,80, 71,85, 71,90, 71,95, 72,00, 72,05, 72,10, 72,15, 72,20, 72,25, 72,30, 72,35, 72,40, 72,45, 72,50, 72,55, 72,60, 72,65, 72,70, 72,75, 72,80, 72,85, 72,90, 72,95, 73,00, 73,05, 73,10, 73,15, 73,20, 73,25, 73,30, 73,35, 73,40, 73,45, 73,50, 73,55, 73,60, 73,65, 73,70, 73,75, 73,80, 73,85, 73,90, 73,95, 74,00, 74,05, 74,10, 74,15, 74,20, 74,25, 74,30, 74,35, 74,40, 74,45, 74,50, 74,55, 74,60, 74,65, 74,70, 74,75, 74,80, 74,85, 74,90, 74,95, 75,00, 75,05, 75,10, 75,15, 75,20, 75,25, 75,30, 75,35, 75,40, 75,45, 75,50, 75,55, 75,60, 75,65, 75,70, 75,75, 75,80, 75,85, 75,90, 75,95, 76,00, 76,05, 76,10, 76,15, 76,20, 76,25, 76,30, 76,35, 76,40, 76,45, 76,50, 76,55, 76,60, 76,65, 76,70, 76,75, 76,80, 76,85, 76,90, 76,95, 77,00, 77,05, 77,10, 77,15, 77,20, 77,25, 77,30, 77,35, 77,40, 77,45, 77,50, 77,55, 77,60, 77,65, 77,70, 77,75, 77,80, 77,85, 77,90, 77,95, 78,00, 78,05, 78,10, 78,15, 78,20, 78,25, 78,30, 78,35, 78,40, 78,45, 78,50, 78,55, 78,60, 78,65, 78,70, 78,75, 78,80, 78,85, 78,90, 78,95, 79,00, 79,05, 79,10, 79,15, 79,20, 79,25, 79,30, 79,35, 79,40, 79,45, 79,50, 79,55, 79,60, 79,65, 79,70, 79,75, 79,80, 79,85, 79,90, 79,95, 80,00, 80,05, 80,10, 80,15, 80,20, 80,25, 80,30, 80,35, 80,40, 80,45, 80,50, 80,55, 80,60, 80,65, 80,70, 80,75, 80,80, 80,85, 80,90, 80,95, 81,00, 81,05, 81,10, 81,15, 81,20, 81,25, 81,30, 81,35, 81,40, 81,45, 81,50, 81,55, 81,60, 81,65, 81,70, 81,75, 81,80, 81,85, 81,90, 81,95, 82,00, 82,05, 82,

AR Prefecture

017-211701859-20260224-2026_02_11-DE
Reçu le 03/03/2026
Publié le 03/03/2026